

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2008**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de CHARRON, le 11 avril 2008 à 19 H 00, sous la présidence de monsieur Jean-François FAGET, Maire.

PRESENTS : Mr Jean-François FAGET - Mr Jean-Claude MARIONNEAU - Mr Jérémy BOISSEAU
Mr Jacqy BAREAU – Mme Martine BOUTET - Madame Catherine COUSIN – Mr Serge
DALLET - Mme Sandrine MARTIGNON - Mr Christian GIRAUDET - Mr Hervé HENNEQUIN
Mme Anne BOUCLAUD - Mme PELAEZ-CABRERA Christelle - Mr Jean-Philippe COLAS
Mr Jean-Claude JARNY – Mr Hugues GASTOU - Mr Jean-Marc MIALARET

ABSENTS EXCUSES : Mr Jean-François RAYMOND - Mr Louis GUINAUDEAU (*procuration à Mr Jacqy BAREAU*) – Mr Patrick ROBERGEAU (*procuration à Mr Jean-Claude JARNY*)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine BOUTET

Date de la convocation : 20/03/2008

ORDRE DU JOUR :

- 1° - COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL
budget principal et budgets annexes
- 2° - AFFECTATION DES RESULTATS
budget principal et budgets annexes
- 3° - CONTRIBUTIONS DIRECTES
- 4° - SUBVENTIONS COMMUNALES
- 5° - BUDGETS PRIMITIFS
budget principal et budgets annexes
- 6° - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'inscrire deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- La désignation des délégués au syndicat des Eaux de la Charente Maritime
- La nomination du correspondant défense.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

I. COMPTES DE GESTION 2007- BUDGETS ANNEXES : « TERRAIN A PIEUX », « ZONE D'ACTIVITES PORTUAIRES », « BATIMENT INDUSTRIEL », « ZONE CONCHYLICOLE », « PORTS » :

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2007 des budgets annexes dressés par le Receveur Municipal,

Vu leur concordance avec les comptes administratifs 2007 dressés par le Maire,

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les comptes de gestion 2007 des budgets annexes.

II. COMPTES DE GESTION 2007- BUDGET PRINCIPAL :

Vu le compte de gestion de l'exercice 2007 du budget de la commune dressé par le Receveur Municipal,

Vu sa concordance avec le compte administratif 2007 dressé par le Maire,

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** le compte de gestion 2007 du budget de la commune.

III. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2007 – INSCRIPTION DES RESTES A REALISER

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé le 25 février 2008, le compte administratif 2007, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **258 906,09 €**.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

un solde d'exécution global de	}	représentant un solde cumulé de
- 72 143,04 €		
un solde de restes à réaliser de	}	
- 24 603,00 €		

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2007,

- **décide** d'affecter au budget de l'exercice 2008, le résultat comme suit :
affectation en réserve (**compte 1068**)
Financement de la section d'investissement 96 746,04 €

Report en section de fonctionnement

Ligne **002** en recettes162 160,05 €

- **dit** qu'il sera procédé à l'inscription au budget 2008 des crédits suivants, relatifs à la section d'investissement :

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
20413	Participation au Dépt trx voirie	53 764 €	16875	Emprunt SDEER enfouis réseaux	127 322 €
2315	Marché trx voirie 2007	50 000 €	1323	Subv. Dépt enfouissement réseaux	20 090 €
21534	Enfouissement réseaux EDF	62 422 €	1323	Subv. Dépt agrandissement écoles	82 826 €
21538	Enfouissement Télécom	64 900 €	1341	DGE agrandissement écoles	84 000 €
2315/227	Agrandissement écoles	50 000 €	1323	Subv. Dépt rénovation salle des fêtes	22 454 €
2315	Rénovation salle des fêtes	107 419 €	1341	DGE rénovation salle des fêtes	27 210 €
		388 505 €			363 902 €

IV. **BUDGETS PRIMITIFS 2008 des BUDGETS ANNEXES**

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 03/04/2008, le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité les budgets primitifs 2008 des budgets annexes qui s'équilibrent ainsi :

PORTS

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	76 843 €	76 843 €
INVESTISSEMENT	85 125 €	85 125 €
	161 968 €	161 968 €

Compte tenu des projets d'aménagement actuellement à l'étude, Monsieur GIRAUDET Christian propose que les recettes affectées à ce budget soient augmentées en prévision des prochains travaux.

En effet, répond le Maire, dès que l'assentiment des mytiliculteurs sur les aménagements proposés sera acquis, les différentes taxes et redevances liées aux ports seront réévaluées afin de diminuer à terme l'emprunt nécessaire au financement des travaux. A noter ce budget annexe s'équilibre par les contributions des professionnels de la Mer. Il n'en coûte rien à la collectivité.

ZONE CONCHYLICOLE

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	18 432 €	18 432 €
INVESTISSEMENT	18 432 €	18 432 €
	36 864 €	36 864 €

BATIMENT INDUSTRIEL

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 793.08 €	4 793.08 €
INVESTISSEMENT		
	4 793.08 €	4 793.08 €

TERRAIN A PIEUX

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	47 187 €	47 187 €
INVESTISSEMENT		
	47 187 €	47 187 €

ZONE D'ACTIVITES PORTUAIRES

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	13 863 €	13 863 €
INVESTISSEMENT	10 369 €	10 369 €
	24 232 €	24 232 €

V. TAUX D'IMPOSITION 2008 :

Le Maire présente aux conseillers l'évolution des bases d'imposition et le montant des contributions que la commune percevrait si elle maintenait les taux votés en 2007.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Considérant l'évolution des bases,

Considérant que le produit fiscal à taux constant s'élève à **513 138 €**, soit une augmentation naturelle de **4,59 %** par rapport à 2007,

Considérant que le montant des allocations compensatrices s'élève à **58 195 €**

- **décide** que le montant des contributions directes nécessaires à l'équilibre du budget s'élève à **513 138 €** compte tenu du montant des allocations compensatrices alloué à la commune,

- **vote le maintien** des taux des contributions directes, soit :

- Taxe d'habitation : 9,19 %
- Foncier bâti : 19,53 %
- Foncier non bâti : 61,84 %

A l'occasion du vote des impôts le débat opposa les partisans d'une augmentation régulière mais minime des contributions aux défenseurs d'un maintien des taux compte tenu de la réévaluation forfaitaire annuelle des bases d'imposition.

Extrait :

Monsieur le Maire indique que les bases d'imposition sont réévaluées chaque année par l'Etat. Pour 2008 elles augmentent toutes forfaitairement de 1,8 %. Ce pourcentage représente donc l'augmentation naturelle des contributions que la collectivité percevra cette année.

Monsieur Serge DALLET répond que néanmoins, si l'on veut investir il faut une capacité financière suffisante.

Le Maire répond qu' « il faut vivre selon ses moyens. C'est trop facile d'aller chercher l'argent auprès des contribuables pour réaliser des projets. D'autant qu'il n'y a pas d'égalité devant l'impôt puisque son mode de calcul ne prend pas en compte les revenus ».

Pour Monsieur HENNEQUIN Hervé, si on ne veut pas recourir aux impôts pour financer les projets, il faut se diriger vers des actions qui rapportent.

« En effet, répond le Maire. Cela conduira le Conseil à s'orienter vers des projets subventionnables ».

Pour mémoire il rappelle que le montant total des subventions peut représenter jusqu'à 80 % de la dépense. Les financements possibles influenceront donc les choix de l'assemblée. Il faut chercher l'argent auprès des institutions et non systématiquement dans la poche des contribuables.

Monsieur JARNY Jean-Claude constate que compte tenu de la conjoncture actuelle, il serait malvenu d'augmenter la fiscalité. Néanmoins, pour le contribuable, il y aura une augmentation effective de ses impôts par la seule décision de l'Etat. Le contribuable doit le savoir.

Oui, répond le Maire, il le saura dans la prochaine lettre d'information municipale.

Toutefois, Monsieur HENNEQUIN rétorque que la hausse des impôts peut entraîner des services de qualité qui manquent cruellement à Charron. Et Monsieur DALLET Serge de renchérir qu'il serait favorable à une augmentation, tous les ans, même de 0,5 %.

Le Maire répond que cette augmentation représenterait à peine 2 500 €. « Est-ce que cela en vaut la peine.... »

Monsieur Hervé HENNEQUIN a le mot de la fin : du fait de son explosion démographique Charron a des besoins importants. A ce titre et pour y répondre il est favorable à une petite augmentation des impôts. Toutefois si l'on peut réaliser des projets et conforter l'offre de services aux habitants sans augmenter les contributions, il ne peut que s'en réjouir.

VI. SUBVENTIONS COMMUNALES 2008

De par leur responsabilité dans des associations demanderesse, Madame COUSIN Catherine, présidente de l'Amicale et Monsieur JARNY Jean-Claude Vice-Président de l'ACCA ne participent ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances réunie le 03/04/2008, après en avoir délibéré, **décide par 15 voix POUR**, 1 abstention (Mme Anne BOUCLAUD) d'allouer les subventions suivantes :

ACCA	100.00 €
Association des Jeunes Charronnais	500.00 €
Conseil Local FCPE	300.00 €
Union des sports de Charron (FOOT)	1 000.00 €
Les amis du Livre	1 600.00 €
Amicale de Charron	800.00 €
Ecole de Judo	1 600.00 €
l'orte Charronnaise	150.00 €
le vieux tape-cul	150.00 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer	100.00 €
Prévention Routière	50.00 €
Vélo Club Charente Océan	600.00 €
association scolaire	2 000.00 €
TOTAL	8 950.00 €

Monsieur Serge DALLEY n'est pas favorable à une aide au VCCO. D'ailleurs il ne l'a jamais été.
« cette association n'est pas communale et ne rapporte rien à la collectivité ».

Le Maire répond que c'est par tradition que cette subvention est versée. Cette course annuelle intramuros existe à Charron depuis la libération, le jour du 1^{er} mai. Le versement d'une subvention est une façon d'apporter notre soutien aux sportifs et les remercier de cet après-midi festive.

En ce qui concerne l'ACCA, il semblerait que cette association préférerait au versement d'une subvention, l'entretien par les agents communaux de leurs parkings de chasse. Le Maire répond qu'en effet les représentants de la chasse n'ont pas indiqué de montant dans leur demande de subvention. C'est donc le montant de l'année dernière qui a été reconduit. En ce qui concerne leur demande d'entretien, Il précise que la collectivité ne peut nettoyer des terrains qui appartiennent à des particuliers.

Au moment du vote seule Mme Anne BOUCLAUD s'est abstenue au regard de la subvention au profit du VCCO.

A ce stade de la séance, Monsieur Hervé HENNEQUIN étant retenu par ailleurs, quitte la salle du Conseil. Il donne procuration à Monsieur Christian GIRAUDET

VII. COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2008

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 03/04/2008, le conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité le budget primitif 2008 de la commune qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 297 417 €	1 297 417 €
INVESTISSEMENT	898 452 €	898 452 €
	2 195 869 €	2 195 869 €

Monsieur le Maire présente ce budget comme un « budget de transition » qui se caractérise par
- une fiscalité qui ne bouge pas
- le non-recours à l'emprunt

Ceci s'explique par le fait que l'année 2008 n'est pas porteuse de gros projets. Néanmoins ce n'est pas l'immobilisme. Ce budget est le temps de la réflexion par les diverses commissions, des projets qui trouveront leur réalisation en 2009 et au-delà.

Monsieur GIRAUDET Christian approuve ce budget bien qu'il soit le résultat de décisions antérieures. Néanmoins il se rallie à la majorité.

Toutefois il a deux remarques à formuler, l'une concernant la présentation de la section d'investissement. « Il y a des dépenses inscrites en cette section qui relèvent normalement du fonctionnement ». Il reconnaît néanmoins que si le percepteur ferme les yeux sur ces inscriptions de dépenses, la collectivité sera gagnante par le retour de TVA qu'elle ne pourrait avoir pour des dépenses de fonctionnement. Ce jeu de passe-passe favorise la collectivité mais ne traduit pas la réalité des investissements de la commune.

L'autre point concerne l'indemnité allouée au Receveur Municipal. Il trouve choquant que ce fonctionnaire de l'Etat perçoive en plus de son salaire une indemnité par la collectivité.

Le Maire répond qu'il partage son point de vue. « Cela fait partie de ces vieilles pratiques où le Receveur intervenait dans l'élaboration des budgets communaux. C'est une tradition ; tout comme la subvention au VCCO. Cette indemnité fera l'objet d'un vote lors d'un prochain conseil ».

DETAIL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES		2008
		prévu
13	atténuation de charges	5 000.95 €
70	produits des services	68 800.00 €
73	impôts et taxes	554 372.00 €
74	dotations participations	492 584.00 €
75	autres produits	14 500.00 €
76	produits financiers	
77	produits exceptionnels	
42	opérations d'ordre	
		1 135 256.95 €
002	excédent reporté	162 160.05 €
		1 297 417.00 €

DEPENSES		2008
		prévu
11	charges à caractère général	301 764.00 €
12	charges du personnel	562 456.00 €
14	atténuation de produits	13 547.00 €
65	autres charges	85 882.00 €
66	charges financières	63 842.00 €
67	charges exceptionnelles	
22	dépenses imprévues	
42	opérations d'ordre	
		1 027 491.00 €
23	virement à l'investissement	269 926.00 €
		1 297 417.00 €

DETAIL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES			
articles	libellés	REPORTS	propositions
20413	part. au Dépt rue du 14 juillet	53 764.00 €	
205	logiciels		4 600.00 €
2151	part. au Dépt entrée sud Bourg-Chapon		8 658.00 €
21534	éclairage public		5 621.00 €
21534	enfouissement rue de La Rochelle	62 422.00 €	
21538	enfouissement rue de La Rochelle	64 900.00 €	29 837.00 €
2183	standard		4 597.00 €
2184	meublier		2 600.00 €
2188	matériels		37 653.00 €
2313	travaux de bâtiments		79 830.00 €
2313	<i>réserve travaux bâtiments</i>		70 446.00 €
2315	travaux de voirie	50 000.00 €	29 922.00 €
2315	<i>réserve travaux voirie, réseaux, espaces verts</i>		70 445.00 €
2315	agrandissement écoles	50 000.00 €	
2315	renovation salle des fêtes	107 419.00 €	
16	emprunts		87 973.96 €
21534	écriture d'ordre		5 621.00 €
001	déficit antérieur	72 143.04 €	
		460 648.04 €	437 803.96 €
		898 452.00 €	

RECETTES			
articles	libellés	REPORTS	propositions
16875	emprunt SDEER enfouissement réseaux	127 322.00 €	29 837.00 €
1323	part. Dépt réseaux + SDF + SDF	125 370.00 €	
1341	DGE écoles + SDF	111 210.00 €	
21111	vente de terrains		6 419.00 €
10222	FCTVA		106 000.00 €
10223	TLE		18 000.00 €
1383	subventions en annuités		2 000.96 €
1068	excédent capitalisé	96 746.04 €	
1325	écriture d'ordre		5 621.00 €
021	autofinancement		269 926.00 €
		460 648.04 €	437 803.96 €
		898 452.00 €	

VIII. SYNDICAT DES EAUX DE LA CHARENTE MARITIME : ELECTION DES DELEGUES

Lors de la séance du 28/03/2008 il a été omis d'élire les délégués au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime.

Il convient de remédier à cette situation.

La commune de Charron doit être représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Sont candidats :

- délégués titulaires :
Monsieur Jean-Claude MARIONNEAU
Monsieur Hervé HENNEQUIN

- délégués suppléants :
Monsieur Jean-Marc MIALARET
Monsieur Serge DALLET

Le Conseil Municipal désigne à bulletin secret, à l'unanimité,
Monsieur Jean-Claude MARIONNEAU et Monsieur Hervé HENNEQUIN **délégués titulaires**
Monsieur Jean-Marc MIALARET et Monsieur serge DALLET **délégués suppléants**.

IX. CORRESPONDANT DEFENSE :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il doit désigner un correspondant défense, interlocuteur privilégié des autorités militaires, chargé de développer le lien armée-nation.

Cette nomination sera transmise au Ministère de la Défense.

Le correspondant recevra un dossier d'information pour l'assister dans sa mission.

Monsieur BAREAU Jacquy étant seul volontaire pour cette fonction ce sera lui le correspondant défense nommé par le Maire.

X. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE :

Le Syndicat mixte du Pays d'Aunis a arrêté son schéma de cohérence territoriale(SCOT) le 13 décembre 2007.

Le SCOT se compose de plusieurs documents :

- **Le diagnostic d'un territoire** : état des lieux et recensement des besoins en matière d'environnement, habitat, transports, services.
- **Le projet d'aménagement et de développement durable**. A ce titre il prévoit l'évolution urbaine, économique, touristique, agricole et fixe les objectifs des politiques en matière d'habitat, de développement économique et de déplacements. Il doit garantir plusieurs principes, dont :
 - o assurer l'équilibre entre le développement urbain et l'exercice des activités agricoles et autres fonctions économiques.
 - o veiller à la préservation du cadre de vie (qualité des paysages ; lutter contre les pollutions)
 - o limiter l'étalement urbain
- **le document d'orientations générales** : mise en œuvre du PADD.

Le SCOT s'impose aux PLU des communes.

C'est pourquoi les Conseils Municipaux des communes concernées doivent donner leur avis sur les orientations définies par le Pays d'Aunis.

Tous les conseillers sont invités à consulter ce document.

Cependant, compte tenu de la masse des documents à analyser (plus de 200 pages), il a été demandé qu'un représentant du Pays d'Aunis se déplace en notre commune et présente devant les membres de la commission d'urbanisme les incidences du SCOT sur la commune de Charron. La réunion devrait avoir lieu entre le 21/04 et le 30/04/2008.

XI. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) 2010-2015 :

Ce document a été réalisé sous l'impulsion d'une directive européenne qui veut pour l'Europe une politique de l'Eau ambitieuse et efficace.

Elaboré par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne il a pour objectif de protéger de la pollution 45 à 50 % notre capital « eau ».

A ce titre il définit :

- les orientations politiques de l'eau
- les objectifs environnementaux à atteindre
- et les mesures à prendre.

Dans une grande enquête publique qui doit se dérouler du 15 avril au 15 octobre 2008 il associe tout un chacun à la définition des politiques de l'eau.

Au cours de cette consultation les habitants doivent répondre à un questionnaire distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Les Conseils Municipaux sont également invités à prendre position. Ils doivent indiquer leur avis sur les propositions de l'Agence de l'eau.

Seront également consultés les conseils généraux, les conseils régionaux, les chambres d'agriculture, les chambres de métiers et d'industrie...

Fort de tous ses avis, le comité de bassin adoptera le SDAGE fin 2009. Celui-ci s'imposera alors aux SCOT et aux PLU.

XII. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire manifeste son mécontentement sur l'article paru dans le **journal SUD-OUEST** censé détailler les commissions municipales. Or, pour des raisons de gain de place, ce fut un bien regrettable raccourci. Il va s'en dire que le correspondant de ce journal n'est en rien fautif sur le charabia publié le 30/04/2008 ; « il a bien fait son œuvre ».

STATIONNEMENT RUE PIERRE LOTI : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré le chef d'entreprise de « Art et Construction » pour qu'il organise au mieux le stationnement de ses véhicules.

PARC INTERREGIONAL DU MARAIS POITEVIN : le 29/03/2008 les élus et les représentants d'associations des régions Poitou-Charentes et Pays de Loire se sont rencontrés pour exprimer avec force leur demande de reconnaissance d'un label pour le Marais Poitevin. Le Maire de Charon faisait partie des manifestants.

CEREMONIE DU 08 MAI : Monsieur BAREAU informe les conseillers qu'il n'y aura pas de piquet militaires, cette année. Il le regrette.

FIN DE LA SEANCE : 20 H 45

Jean-François FAGET

Jean-Claude MARIONNEAU

Jérémy BOISSEAU

Jacqy BAREAU

Martine BOUTET

Catherine COUSIN

Serge DALLET

Sandrine MARTIGNON

Christian GIRAUDET

Hervé HENNEQUIN

Anne BOUCLAUD

Christelle PELAEZ-CABRERA